Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2050H1-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : *1 - COMMANDE PUBLIQUE / 2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC*

OBJET : ***AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION, L'EXPLOITATION ET LA DISTRIBUTION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE VIGNEUX-SUR-SEINE ET MONTGERON***

Total : **58**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi premier octobre, s'est assemblé au Théâtre Donald Cardwell sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : **39**

Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Fouad SARI, Josiane SIMON, Clément VEYRAT

Représentés : **9**

Sylvie CARILLON donne pouvoir à François DUROVRAY, Valérie DOLLFUS donne pouvoir à Pierre-Valéry GAUDEAU, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Maxence MAHEN, Nicole LAMOTH donne pouvoir à Vannina ETTORI, Bilal LAOUFI donne pouvoir à François DAMERVAL, Valérie RAGOT donne pouvoir à Bruno GALLIER, Laurent ROUSSET donne pouvoir à Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Leïla SAID donne pouvoir à Marième GADIO, Aouicha TRAORE donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI

Absents : 10

Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Fula MESIKA, Graziella RIOU-HARCHAOUI

DCC-2026-112

SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Date de publication : lundi 19 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2050H1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

DCC-2026-112	AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION, L'EXPLOITATION ET LA DISTRIBUTION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE VIGNEUX-SUR-SEINE ET MONTGERON

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DRCL-027 du 13 mars 2024 portant transfert de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur pour les communes de Draveil, Montgeron, Crosne et Vigneux-sur-Seine,

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir le périmètre géographique de la délégation de service public à une partie des villes de Montgeron et Draveil pour l'extension du réseau de chaleur et permettre ainsi l'atteinte des objectifs du Plan climat, conformément à l'article 11 du contrat,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer les formules tarifaires du prix de vente de l'énergie pour diminuer leur sensibilité aux fluctuations du prix de l'électricité sur les marchés, tenir compte de l'évolution de la réglementation et de la disparition de certains indices de révision,

CONSIDÉRANT l'utilité de décaler l'exercice comptable à la période du 1er octobre au 30 septembre afin qu'une saison de chauffe ne se retrouve plus à cheval sur deux exercices comptables et faciliter ainsi le suivi économique et énergétique de l'activité,

CONSIDÉRANT qu'il convient de permettre la mise en œuvre de ces mesures par la conclusion du présent avenant,

Le Bureau Communautaire consulté,

La Commission Aménagement et Transition écologique entendue,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Nicolas DUPONT-AIGNAN (pouvoir donné à Maxence MAHEN), Vannina ETTORI, Nicole LAMOTH (pouvoir donné à Vannina ETTORI), Maxence MAHEN (Monsieur Clément VEYRAT ne participe pas au vote))

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2050H1-DE

Article 1er : APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie avec la société CONCORDIA ci-annexé.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les actes y afférent.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Président